



- Zonage**
- Ua : Zone d'habitat dense et activité compatible : centre ancien
  - Ub : Zone d'habitat moyennement dense et activité compatible
  - Uc : Zone d'habitat diffus de faible densité et activité compatible
  - UL : Zone d'équipement publics et d'intérêt collectif
  - UE : Zone d'équipements
  - AUL : Zone de développement futur des équipements de sports et de loisirs
  - AU : Zone d'urbanisation futur
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle
  - Ntvp : Zone naturelle protégée au titre de la trame verte et bleue
  - As1 : STECAL à vocation artisanale
  - As2 : STECAL à vocation de loisirs
  - As3 : STECAL à vocation de tourisme et loisirs

- Prescriptions**
- Prescriptions ponctuelles**
- Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L123-1-5-7 du code de l'urbanisme
  - Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L123-3-1 du code de l'urbanisme

- Prescriptions linéaires**
- Élément de paysage à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
  - Corridors aquatiques à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement réservés
  - Zones humides au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Espaces Boisés Classés au titre de l'Article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
  - Espaces soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Numero ER	Libellé	Bénéficiaire	Surface (ha)
ER n°1	Aménagement carrefour RD 48 / voie communal n°3	Commune	0,007
ER n°2	Voie douce	Commune	0,569



Saint-Lieux-Lès-Lavaur

# PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°1

Version d'arrêt

Echelle : 1:4577